

LA SOLUTION
RETRAITE-PRIVILÈGE^{MD} *ENTREPRISE*
EN AYANT RECOURS À
L'ASSURANCE VIE ENTIÈRE

équimax



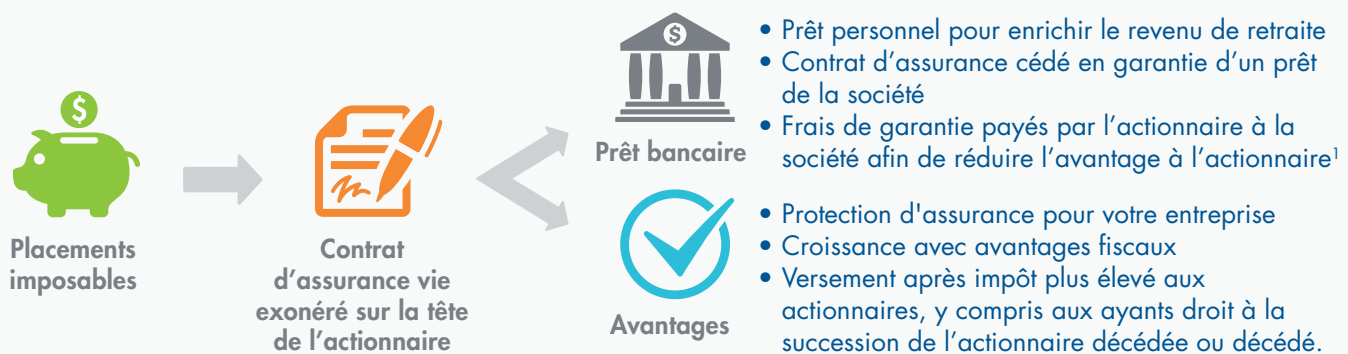
planification avancée en matière d'assurance

LA SOLUTION RETRAITE-PRIVILÈGE^{MD} ENTREPRISE

C'est le genre de traitement de faveur que vous souhaitez. Une assurance vie qui profite à vous et votre entreprise.

Vous savez déjà que l'assurance vie peut vous aider à protéger votre entreprise en donnant accès aux fonds nécessaires au règlement de dettes, au financement de conventions de rachat et assurer ainsi la poursuite des activités de l'entreprise. Mais saviez-vous qu'elle peut également vous être avantageuse, ainsi qu'à votre entreprise, tout au long de votre vie?

La Solution retraite-privilège *Entreprise* peut vous aider à réduire l'impôt de votre société et augmenter votre revenu à la retraite. Vous n'avez qu'à réacheminer une partie du revenu d'entreprise dans un contrat d'assurance vie permanente plutôt que dans des placements passifs.



LA SOLUTION RETRAITE-PRIVILÈGE ENTREPRISE EN ACTION POUR VOUS

Protéger votre entreprise

- Déterminer le montant d'assurance dont votre entreprise a besoin en fonction de ses objectifs.
- L'entreprise souscrit un contrat d'assurance vie permanente sur votre tête. L'entreprise est bénéficiaire.

Faire fructifier votre actif

- En réacheminant une partie de l'excédent du revenu d'entreprise dans un contrat d'assurance vie plutôt que dans des placements passifs, votre entreprise paie moins d'impôt maintenant² et à l'avenir.
- Les fonds au titre du contrat d'assurance fructifient avec avantages fiscaux.
- Les paiements au-delà de la prime requise peuvent accélérer la croissance de la valeur à même le contrat³.

Enrichir votre revenu de retraite

- Vous pouvez être en mesure d'accéder⁴ à la valeur de rachat du contrat d'assurance vie détenu par la société pour enrichir votre revenu de retraite.
- L'une des options possibles est de faire la demande d'un prêt bancaire en utilisant le contrat cédé en garantie du prêt de la société. La valeur de rachat doit être suffisante pour satisfaire aux exigences relatives à l'obtention d'un prêt de l'établissement financier⁵.
- Le prêt bancaire peut enrichir votre revenu de retraite avec de l'argent libre d'impôt¹.

Au décès, le produit du contrat d'assurance vie est versé libre d'impôt à l'entreprise. Le montant dépassant le coût de base rajusté (CBR)⁶ est porté au crédit du compte de dividendes en capital. Il est alors versé libre d'impôt aux actionnaires, y compris aux ayants droit à la succession de l'actionnaire décédée ou décédé. La succession de l'actionnaire décédée ou décédé rembourse le prêt et conserve le solde⁷.

LA SOLUTION PRIVILÉGIÉE

PAR EXEMPLE : VOICI COLIN

- Colin a 35 ans et est le propriétaire et l'actionnaire principal d'une société rentable.
- Il prévoit prendre sa retraite à 65 ans.
- Colin anticipe avoir besoin d'enrichir son revenu de retraite de 36 000 \$ chaque année pendant 20 ans, dès l'âge de 65 ans.
- La société peut affecter la somme de 29 000 \$ de l'excédent du revenu de l'entreprise après impôt chaque année pendant les 10 prochaines années.

Colin veut augmenter son revenu de retraite d'une façon fiscalement avantageuse tout en bâtissant un patrimoine. Il envisage deux options :

- investir les 29 000 \$ chaque année dans des placements passifs, ou
- utiliser les 29 000 \$ pour payer la prime annuelle d'un contrat d'assurance vie permanente (Solution retraite-privilege *Entreprise* avec emprunt de l'actionnaire).

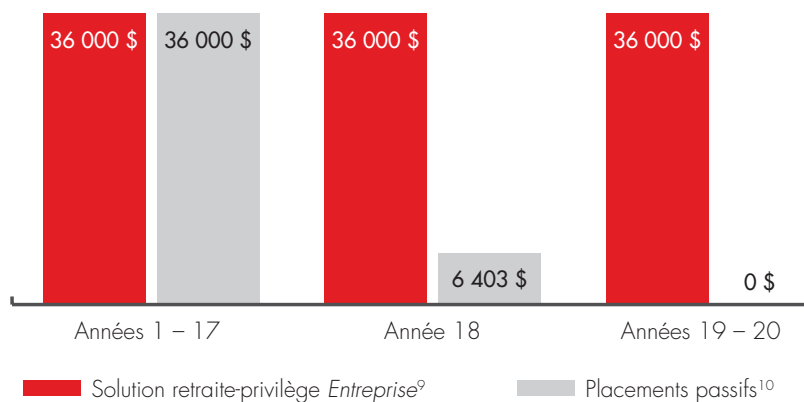
Résultat

En choisissant la Solution retraite-privilege *Entreprise* avec emprunt de l'actionnaire, Colin peut faire la demande d'un prêt bancaire⁸ à l'âge de 65 ans en utilisant le contrat d'assurance vie détenu par la société cédé en garantie du prêt de la société. Colin disposera des avantages suivants :

- Une couverture d'assurance vie immédiate de 950 000 \$ pour sa société.
- De l'argent libre d'impôt pour enrichir son revenu de retraite pendant 20 ans. (Les placements passifs sont épuisés avant l'âge de 84 ans.)
- Une somme nette payable à ses héritiers de 1 937 054 \$* comparativement à 0 \$ avec les placements passifs.

* Âge hypothétique au décès de 85 ans une fois le prêt remboursé.

Retrait annuel disponible pour enrichir son revenu de retraite



Votre conseillère ou votre conseiller peut vous montrer comment la Solution retraite-privilege *Entreprise* peut vous être profitable.

Nous vous recommandons de passer en revue la Liste de vérification de la solution retraite-privilege *Entreprise* – emprunt de l'actionnaire pour obtenir de plus amples renseignements et de consulter vos conseillers financier, juridique et fiscal pour être au fait des risques et des avantages que présente ce concept.

CROISSANCE AVEC AVANTAGES FISCAUX

D'autres catégories d'actif imposable nécessitent un taux de rendement plus élevé pour générer la même valeur de patrimoine que celle d'un contrat d'assurance vie entière avec participations Équimax^{MD}.

Taux de rendement annuel avant impôt requis ¹¹				
Taux de rendement interne assurance vie	Intérêt	Dividendes	Gains en capital différés	Gains en capital réalisés
5,75 %	11,49 %	9,30 %	6,42 %	7,59 %

C'EST LA SOLUTION QUI POURRAIT VOUS CONVENIR LE MIEUX SI...

- ☒ Vous êtes propriétaire ou actionnaire principale ou principal d'une entreprise canadienne.
- ☒ L'entreprise détient des placements passifs.
- ☒ Vous recherchez des façons de réduire l'impôt de la société ou l'impôt au décès.
- ☒ Vous désirez enrichir votre revenu de retraite.
- ☒ Vous avez besoin d'une assurance vie pour protéger votre entreprise.
- ☒ Vous avez un testament à jour.

La Solution retraite-privilege *Entreprise* est un concept. Il ne s'agit pas d'un produit ou d'un contrat. Ce concept a été établi en fonction de la législation fiscale actuelle qui est susceptible de changer. Ces renseignements ne constituent pas un avis juridique, fiscal, financier ou autre avis professionnel.

¹ Le recours à un contrat d'assurance vie détenu par une société comme garantie pour un prêt bancaire personnel (emprunt de l'actionnaire) pourrait entraîner un avantage imposable pour l'emprunteuse ou l'emprunteur en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Dans la plupart des cas, des frais de garantie doivent être payés par l'emprunteur à la société pour minimiser l'avantage imposable. Ces frais de garantie seront considérés comme un revenu imposable pour la société. Une autre option consisterait à ce que la société obtienne un prêt garanti et distribue le produit en tant que dividende imposable à l'actionnaire (emprunt de la société). Les emprunteurs devraient consulter leurs conseillers fiscaux avant la mise en œuvre du concept de la Solution retraite-privilege *Entreprise* pour éviter les conséquences fiscales défavorables. ² L'économie d'impôt dépendra de la nature de vos placements imposables. ³ Le paiement supplémentaire se limite au montant requis pour maintenir le statut d'exonération d'impôt du contrat. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'illustration du produit. ⁴ Les options comprennent notamment les rachats partiels du contrat, les avances sur contrat et les prêts bancaires garantis. Les répercussions fiscales de chaque option varient et doivent être considérées avant de choisir une option. ⁵ Avec un prêt bancaire garanti, le prêteur sera un établissement prêteur tiers. L'accès au prêt d'un établissement prêteur tiers n'est pas garanti par l'Assurance vie Équitable et ne fait pas partie du contrat d'assurance vie. L'emprunteuse ou l'emprunteur doit en faire la demande et satisfaire aux exigences relatives à l'obtention d'un prêt de l'établissement prêteur tiers. L'emprunteur pourrait emprunter une somme allant jusqu'à 100 % de la valeur de rachat du contrat. Le montant minimal du prêt varie selon l'établissement financier. Certains établissements financiers exigent un prêt minimal garanti de 250 000 \$. La capacité d'obtenir un prêt et les conditions d'un prêt sont sous réserve des politiques de souscription financière de l'établissement prêteur tiers au moment de contracter le prêt et sont susceptibles d'être modifiées à tout moment. Il pourrait y avoir des conditions, des frais et des coûts associés à l'obtention d'un prêt bancaire garanti. ⁶ Le CBR représente le total des primes payées moins le coût net de l'assurance pure calculé conformément aux règlements en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Nous vous recommandons de consulter votre comptable ou fiscaliste lorsqu'il est question de calculs et de paiements de dividendes en capital. ⁷ Le prêteur, la société et les ayants droit à la succession de la personne assurée devront prendre des dispositions afin de s'assurer que le produit de l'assurance vie ne rembourse pas directement le prêt bancaire. Dans certains cas, les ayants droit à la succession pourraient avoir à fournir une autre garantie pour garantir le prêt. ⁸ Emprunt de l'actionnaire. Le montant du prêt est de 36 000 \$ par année pendant 20 ans à un taux de 7 % et un âge hypothétique au décès de 100 ans. Le ratio prêt-valeur de rachat maximal est de 90 % et montre l'intérêt capitalisé. Le remboursement de l'intérêt est également possible. Au décès, le solde du prêt bancaire est de 1 579 146 \$. ⁹ Assurance vie entière avec participation Bâtisseur de patrimoine Équimax^{MD} à 20 paiements. Homme de 35 ans, taux standards pour personnes non fumeuses (aucune surprime) en vigueur le 1^{er} juillet 2019. Mode d'affectation des participations des bonifications d'assurance libérée. Prestation de décès initiale de 950 000 \$. L'illustration des ventes de cette étude de cas montre un prélèvement des primes sur les participations à la 10^e année, après quoi, aucun autre paiement n'est requis. L'illustration repose sur le barème des participations 2019-2020 demeurant inchangé pendant la durée du contrat. Une diminution du barème des participations de l'assurance vie pourrait retarder le point de prélèvement des primes sur les participations et exiger que vous payiez les primes sur une période plus longue que l'indiquait l'illustration initialement; ou pourrait nécessiter que vous repreniez le paiement des primes pour un certain temps si votre contrat bénéficiait de l'option de paiement des primes sur les participations. Les participations ne sont pas garanties et peuvent être assujetties à l'impôt. Les participations varieront en fonction des revenus de placement réels du compte des contrats avec participation, également des résultats techniques de mortalité, des frais, de déchéance, des réclamations, des impôts et d'autres résultats techniques du bloc de contrats avec participation. ¹⁰ Le portefeuille de placements passifs est composé de 50 % d'intérêt et de 50 % de dividendes. Suppose un taux d'intérêt annuel moyen de 5 %. Des retraits de 36 000 \$ seront effectués chaque année pendant 20 ans dès l'âge de 65 ans. ¹¹ Le taux marginal d'imposition de l'actionnaire est de 50 %, le taux d'imposition sur les dividendes de l'actionnaire est de 40 % et le taux d'imposition de la société sur le revenu de placement est de 50 %.

Nous sommes plus qu'une compagnie typique de services financiers.

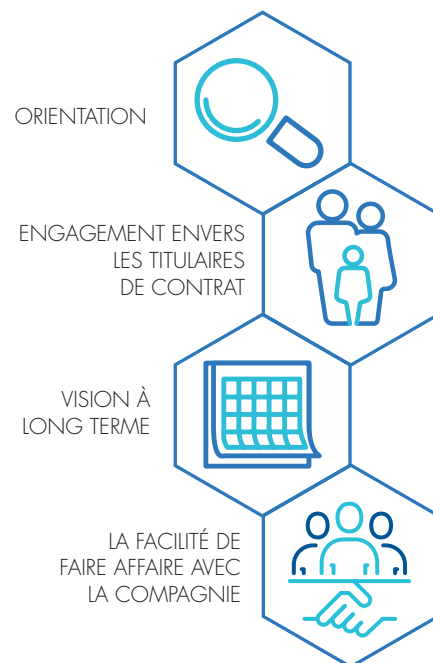


L'Assurance vie Équitable^{MD} est fière de compter parmi les compagnies mutuelles d'assurance vie les plus importantes au Canada. Nous œuvrons uniquement au Canada et nous sommes la propriété de nos titulaires de contrat avec participation et non d'actionnaires. Cela nous permet de nous concentrer sur la gestion de stratégies qui favorise une croissance à long terme prudente, la continuité et la stabilité.

NOTRE ORIENTATION STRATÉGIQUE

L'orientation stratégique de l'Assurance vie Équitable nous permettra de continuer de servir et répondre aux besoins des Canadiens. Nos priorités sont les suivantes :

- Obtenir des bénéfices qui correspondent à un rendement des capitaux propres des titulaires de contrat de 12 %
- Maintenir la solidité financière grâce à un ratio du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV) dépassant 120 %
- Augmenter la part de marché dans tous les secteurs d'activité
- Élargir notre offre de produits
- Investir dans la technologie pour améliorer le service
- Poursuivre la réduction des coûts unitaires, l'efficacité et les économies d'échelle
- Appuyer notre culture d'engagement envers nos employés
- Élargir notre stratégie et notre soutien à l'égard des marchés de pointe



Tout à fait pour moi.^{MD}

Depuis 1920, les Canadiens se sont tournés vers l'Assurance vie Équitable pour les aider à protéger ce qui compte le plus à leurs yeux. Nous travaillons de concert avec votre conseillère ou conseiller financier indépendant dans le but de vous offrir des solutions en matière d'assurance vie individuelle et d'épargne-retraite qui présentent un bon rapport qualité-prix et qui répondent à vos besoins – maintenant et pour les années à venir.

L'Assurance vie Équitable n'est pas une compagnie typique de services financiers. Nous possédons la connaissance, l'expérience et la compétence afin de trouver des solutions qui vous conviennent. Nous sommes sympathiques, attentionnés et toujours prêts à vous aider. Comme nous sommes la propriété de nos titulaires de contrat avec participation et non d'actionnaires, nous pouvons nous concentrer sur vos besoins et vous offrir un service personnalisé, une protection financière et la tranquillité d'esprit.



One Westmount Road North
Waterloo (Ontario) N2J 4C7
Veuillez visiter notre site Web à l'adresse www.equitable.ca/fr

^{MD} indique une marque de déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.